



Monsieur le Directeur de la Direction Régionale  
de l'Environnement d'Alsace  
8 rue Adolphe Seyboth  
67080 STRASBOURG CEDEX

Dossier suivi par : Sébastien MORELLE  
Tél direct : 03 88 01 47 36  
Courriel : [s.morelle@parc-vosges-nord.fr](mailto:s.morelle@parc-vosges-nord.fr)

SM/SS  
Le 16 janvier 2007.

→ SPOC  
#T  
info@parc-vosges-nord.fr  
MML

Armorique  
Avesnois  
Ballons des Vosges  
Brenne  
Brière  
Bretagne  
Camargue  
Chartreuse  
Corse  
Forêt d'Orient  
Grandes Causses  
Haute-Vallée de Chevreuse  
Haut-Jura  
Haut-Languedoc  
Landes de Gascogne  
Livradois-Forez  
Loire-Anjou-Touraine  
Lorraine  
Luberon  
Marais du Cotentin et du Bessin  
Martinique  
Massif des Bauges  
Montagne de Reims  
Morvan  
Nord-Pas-de-Calais  
Normandie-Maine  
Perche  
Pilat  
Queyras  
Vercors  
Vérdon  
Vexin français  
Volcans d'Auvergne  
Vosges du Nord

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre le compte rendu du comité de pilotage du 27 octobre 2006.


Le document d'objectifs est aujourd'hui validé, il représente un véritable projet de territoire pour les vallées de Vosges du Nord et une trame de travail pour les années à venir concernant la gestion/conservation des rivières et des zones humides.

En tant qu'élu du Sycoparc, et nouveau président du comité de pilotage, j'aurai à l'avenir la responsabilité et le plaisir de coordonner sa mise en œuvre. A ce titre, je reste à votre disposition, tout comme l'équipe technique du parc, pour vous aider à décliner, sur votre territoire et dans vos projets, les objectifs du programme Natura 2000. La préservation de notre patrimoine naturel et de nos ressources en eau est bien entendu l'affaire de tous, elle repose, tout comme la réussite du programme Natura 2000, sur la mise en cohérence des politiques et des actions, et la nécessaire synergie entre les acteurs.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michaël WEBER

Président du comité de pilotage,  
« Haute Moselle et affluents » et  
Vice-Président du Parc.

 Bien à vous.

## Compte rendu du comité de pilotage « Haute Moder et affluents » du vendredi 27 octobre 2006.

### Présents

Messieurs Georges DEISS, maire de la commune de Sparsbach  
Georges BLAES, Fédération de Pêche et Président Bassin Moder  
Hugues TINGUY, Direction Régionale de l'Environnement d'Alsace  
Pierre VIONNET, Office National des Forêts – Agence de Sarrebourg  
Gabriel LICHTLE, commune de Langensoultzbach  
Bernard DISS, Club Vosgien  
Dominique BEINSTEINER, Conseil Supérieur de la Pêche du Bas-Rhin  
Jean-Paul DROVAL, Office de Tourisme et commune de Philippsbourg  
Yannick JOUAN, Fédération Lorraine d'Aquaculture Continentale  
Alfred ROESSLINGER, maire de la commune de Eguelshardt  
Sylvain MARSY, Direction Régionale de l'Environnement - Lorraine  
Béatrice LONGECHAL, Office National des Forêts - Agence de Saverne  
Patrick REICHHELD, conseiller général du canton de Phalsbourg  
Gérard LALLEMENT, Président Club Vosgien Val de Moder  
Guy-Alexandre PFAFF, Club Vosgien du Val de Moder  
François WECKER, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Bas-Rhin  
Claude BOLOT, mairie de la commune de Baerenthal  
Jean-Marie BURT, Fédération de Pêche Moselle  
Daniel LEININGER, mairie de la commune d'Ingwiller  
Michaël WEBER, vice-président du Parc naturel régional des Vosges du Nord  
André LOEHR, maire de la commune de Oberbronn  
Georges SCHMITT, adjoint de la commune de Reipertswiller  
Herbert SCHOTT, maire de la commune de Rothbach  
Benoît BRUNAGEL, Président du Syndicat Moder  
Joseph KOCHLER, Syndicat des eaux de Reichshoffen  
Georges UHLMANN, ville de Niederbronn-les-Bains  
Helmut STEGNER, Syndicat d'Assainissement Obermodern-Zutzendorf-Schillersdorf  
Gilles GRUNENWALD, Conservatoire des Sites Alsaciens  
Hubert WALTER, maire de la commune de Reichshoffen  
R. Creusot, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin  
F. LEPRINCE, Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin  
JACKY, adjoint de la commune Schillersdorf  
Jean MICHAELY, maire de la commune de La Petite Pierre  
Francine LOEGEL, Union des producteurs de grès des Vosges  
Hubert STOQUERT, maire de la commune de Zinswiller  
Luc CHRETIEN, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Moselle  
MUCKENSTRUM, maire de la commune de Gundershoffen  
Georges SAND, maire de la commune de Lichtenberg  
Madame LINDAUER, adjointe commune de Mouterhouse

### Excusés

Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau  
Patrick BREMENER, Sous-Préfet de Saverne  
Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines  
Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle représenté par M. Patrick REICHHELD, conseiller général du canton de Phalsbourg  
Service Environnement de la Préfecture de Metz  
Monsieur Jean WESTPHAL, Président du Sycoparc  
Services du Conseil Général du Bas-Rhin

Gérard NEUHARD, Président du Syndicat des Communes Forestières de la Région de Woerth  
Gérard FISCHBACH, maire de la commune de Wingen-sur-Moder  
Jean-Jacques RICHERT, maire de la commune de Weinbourg  
Monsieur le Maire de la commune de Menchhoffen  
Simone WAMBST, maire de la commune de Dambach  
Hugues DANNER, maire de la commune d'Ingwiller  
Bernard LOGEL, Président de la Communauté de Communes de la vallée de la Sauer  
Gaston DANN, Président de la Communauté de Commune du Pays de La Petite Pierre  
Pierre DIFFINE, Syndicat Intercommunal d'assainissement d'Offwiller-Rothbach  
Jean-Marc SANDER, président du syndicat intercommunal d'aménagement de la Moyenne Moder  
Benoît BRUMAGEL, Président du Syndicat des Eaux de la Moder  
Christian DRONNEAU, service environnement de la Région Alsace  
Annick BURG, service des espaces ruraux et naturels du Conseil Général du Bas-Rhin  
Fernand KANZLER, Association Mosellane d'Economie Montagnarde  
Madame CORSYN, Chambre d'Agriculture de la Moselle  
Georges KAERR-BLANCHARD, délégué régional au tourisme d'Alsace  
Jean-Marc FRANCOIS, délégué régional au tourisme de Lorraine  
Roseline BERRY, Conservatoire des Sites Lorrains  
Madame LEMOINE, Agence de l'Eau Rhin-Meuse  
Centre Régional de la Propriété Forestière  
Thierry ROCHEL, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Moselle

Monsieur le Sous Préfet de Wissembourg accueille l'ensemble des participants et les remercie d'être présents en nombre. Il rappelle l'ordre du jour et annonce que celui-ci sera probablement quelque peu réorganisé car plusieurs personnes ayant droit de vote pour l'élection du président du comité de pilotage sont encore sur le chemin.

Il propose d'entamer cette réunion comme prévu par la validation du compte rendu de la dernière réunion, celui-ci est validé à l'unanimité. Monsieur Deiss, maire de Sparsbach demande la parole et la permission de lire une lettre à l'assemblée (celle-ci est annexée au compte rendu). Il déplore le manque de concertation concernant des travaux de remblaiement et de création d'étang dans une propriété privée en bordure du Meisenbach.

Monsieur Morelle prend la parole, il est quelque peu surpris par les affirmations de Monsieur Deiss. Monsieur Morelle déclare effectivement avoir représenté le Sycoparc à une réunion sur le ban communal de Sparsbach suite à une demande des services de l'eau relative à une affaire de remblais en zone humide. Monsieur Morelle se souvient de la participation de Monsieur Deiss.

Au cours de cette réunion, le Conseil Supérieur de la Pêche, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, le Sycoparc et Monsieur le Maire ont demandé au propriétaire du terrain d'arrêter ses travaux de remblaiement et de récupérer une partie des matériaux qui venaient d'être entreposés dans une zone encore humide récemment (alors que le reste de la parcelle avait déjà été remblayée plusieurs années auparavant).

A cette occasion le propriétaire a fait connaître son désir de mettre en place un étang, les techniciens présents lui ont très clairement déconseillé de le faire, car il n'y aurait pas d'autorisation délivrée pour un étang en communication avec le cours d'eau. Ce à quoi le propriétaire a répondu qu'une mare paysagère le contenterait.

La DDAF lui a précisé que ce type de projet n'était pas soumis (étang sur source) à autorisation administrative en deçà d'un ha. L'ensemble des personnes présentes a demandé au pétitionnaire de ne pas mettre en œuvre ce projet dans la partie humide encore fonctionnelle mais d'évacuer les anciens remblais pour retrouver le niveau de la nappe. Cette opération permettant effectivement de supprimer les conditions de développement des solidages localement. Monsieur Morelle déclare ne pas avoir participé à d'autres concertations que celle là et s'étonne de ne pas avoir été contacté par Monsieur Deiss par la suite, si le projet en cours de réalisation ne correspondait pas aux engagements pris par le propriétaire.

Monsieur Deiss répond que l'étang est effectivement sans communication avec la rivière mais qu'il se trouve à proximité de la conduite d'eau potable et qu'il est contre ce type de projet.

Monsieur Morelle partage l'avis de Monsieur Deiss sur les étangs mais déclare que la loi sur l'eau ne permet pas aujourd'hui d'interdire la création de petits trous d'eau sur source et que la nouvelle nomenclature en vigueur depuis le début octobre est encore moins stricte que la précédente et notamment sur les seuils de remblais.

Monsieur Creusot de la DDAF confirme que si une mare est creusée sans communication avec une rivière et sur une surface inférieure à 1 ha, le pétitionnaire n'est soumis à aucune démarche administrative. Monsieur Deiss demande à ce que les maires puissent avoir un avis à donner sur les projets d'étangs et qu'ils puissent notamment s'y opposer.

Monsieur Morelle précise que le seul moyen juridique de s'opposer à de tels travaux et de mettre en place un PLU sur la commune et d'y intégrer une zone réglementée particulière en fond de vallée (creusement, affouillement interdit) c'est ce que les techniciens du parc proposent à l'ensemble des communes qui s'engagent dans une réflexion sur l'aménagement de leur territoire. Monsieur Deiss déclare que la commune de Sparsbach n'a pas les moyens de mettre en place un PLU et qu'elle possède une carte communale. Monsieur le Sous-Préfet confirme que le PLU n'est pas à la portée de toutes les communes. Monsieur Morelle dit être surpris, car la commune de Sparsbach possédait un POS et a fait récemment le choix de repasser en carte communale abandonnant ainsi la maîtrise d'un certain nombre de projets. Monsieur Morelle termine en disant que ce projet ne constitue en rien une action Natura 2000, il n'a pour objectif que de répondre à une attente individuelle du propriétaire. Les techniciens se sont assurés du respect de la loi et de la non dégradation de zones naturelles encore intéressantes sur le plan écologique.

Monsieur le Préfet demande si d'autres personnes ont des remarques à formuler.

Devant le silence de l'assemblée, Monsieur le Sous-Préfet demande si l'on peut passer à l'approbation formelle du document d'objectifs. Celui-ci, bien que validé sur le fond lors du dernier comité de pilotage, demande à être revalidé par un comité de pilotage officiellement reconnu par arrêté préfectoral.

Monsieur Tinguy confirme que l'arrêté préfectoral définissant la composition du comité de pilotage vient d'être signé et que pour la bonne forme il conviendrait de revalider le document. L'assemblée approuve donc une nouvelle fois le document d'objectifs.

Monsieur le Sous-Préfet propose de passer la parole à Monsieur Morelle pour une rapide présentation des actions prévues au cours de la période fin 2006-2007. Suite à cette présentation, plusieurs personnes complètent les informations apportées.

M. Leprince de la Chambre précise qu'en ce qui concerne les mesures agricoles le CAD n'existe plus et que les MAE nouvelle version sont en cours de discussion. Vraisemblablement chaque parcelle devrait pouvoir bénéficier de deux niveaux de contrats formés à partir des engagements unitaires et qui sont définis au niveau national. Le dispositif devrait se mettre en place prochainement.

Monsieur Jouan précise que certaines MAE s'appliqueront également aux piscicultures, elles seront financées en partie par le FEP (Fond Européen pour la Pêche) mais nécessiteront des cofinancements de la part des collectivités locales. Il s'agit d'un outil intéressant pour les sites Natura 2000.

Madame Longechal de l'Office National des Forêts précise que pour travailler à la mise en place de dispositifs tests sur l'ensablement, l'ONF pourrait mettre à profit le projet Interreg pour la restauration des cours d'eau, le financement de ce projet étant déjà assuré.

Monsieur Blaes se demande ce que l'on peut faire pour les étangs sans autorisation. Monsieur Morelle répond qu'il y a plusieurs niveaux d'intervention, il faut tout mettre en œuvre pour éviter la création de nouveaux étangs. De plus, il faut pouvoir faire la vérification des autorisations afin de déceler les étangs « hors la loi », cela demande un travail colossal qu'il faudra effectuer petit à petit. Et enfin avoir une logique de fermeté avec les étangs non régularisés qui devraient être supprimés.

Messieurs Creusot, Jouan et Morelle débattent de la complexité du problème car depuis les années 50, différentes périodes ont donné naissance à différents types d'autorisation, d'abord des autorisations du Maire ensuite des autorisations préfectorales, la plupart d'entre elles sont obsolètes.

Monsieur Creusot précise que la nouvelle loi sur l'eau intègre la notion d'étang « orphelin » et que si l'abandon est constaté l'autorisation peut être annulée... il s'agit peut être là d'un outil, qui pourrait servir dans certaines situations.

Monsieur Lallemand précise que les dispositifs de bandes enherbées sont très intéressants pour les cours d'eau mais également pour créer de nouveaux sentiers de randonnée. Monsieur Leprince de la Chambre d'Agriculture précise que ce n'est pas précisément leur vocation et que l'autorisation du propriétaire est tout de même toujours nécessaire.

Monsieur Lallemand intervient à nouveau pour alerter sur la nécessité de maintenir les panneaux d'information Natura 2000 en bon état, et précise qu'il connaît sur Haguenau des panneaux Natura 2000 qui sont en mauvais état et dont l'entretien des abords n'est pas effectué. Monsieur Morelle déclare qu'il n'y a aucun panneau Natura 2000 posé pour l'instant sur le site « Haute Moder » et que le secteur de Haguenau correspond à un autre site dont l'ONF est opérateur.

Monsieur Burt désire insister sur la nécessité de la pédagogie dans le cadre du programme Natura 2000, il précise qu'il existe une possibilité de financement de l'agence de l'eau via les projets « classes d'eau ». Il fait part également de son envie de mettre en place des correspondants « environnement » dans les collèges, il faudrait sensibiliser au maximum les professeurs de biologie et les chefs d'établissement pour que ceux-ci puissent relayer l'information auprès des jeunes.

Monsieur le Sous-Préfet propose de passer à l'élection du nouveau président du comité de pilotage.

Monsieur Tinguy explique les modalités de vote, seuls les collèges des collectivités possèdent le droit de vote. L'arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage recense 61 collectivités, 34 d'entre elles sont représentées ce 27 octobre, le quorum est donc atteint et le comité de pilotage peut procéder à l'élection.

Monsieur le Sous-Préfet annonce que seul le syndicat de coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord s'est porté candidat afin de prendre la maîtrise d'ouvrage du docob. Il propose de voter pour ou contre la candidature du Sycoparc. Le Sycoparc est élu à l'unanimité. Par délibération du bureau syndical, la responsabilité de présider le comité de pilotage Haute Moder a été confiée au vice-président du Sycoparc, conseiller régional de Lorraine et maire de Woëfling-les-Sarreguemines, Monsieur Michaël Weber.

Celui-ci prend place à la tribune et remercie chaleureusement l'ensemble des partenaires pour son élection et pour la confiance témoignée. Il déclare vouloir passer désormais rapidement à l'action et espère toujours pouvoir compter sur le soutien financier de l'état.

Il remercie également Sébastien Morelle pour le travail accompli et convie les personnes présentes à un verre de l'amitié en leur donnant rendez-vous dans quelques mois pour faire un état de l'avancement de la démarche.